

Monsieur le Président,

Madame la Ministre,

Mes chers collègues,

L'accord de Paris, adopté le 12 décembre 2015, doit être ratifié ! Parce qu'il confirme l'objectif de contenir la hausse des températures en deçà de 2° Celsius, seuil identifié depuis longtemps par les scientifiques comme indispensable pour éviter l'emballement des dérèglements climatiques.

Atténuation (concrètement la réduction des gaz à effets de serre) et adaptation deviennent dès lors les deux mots clefs de nos comportements individuels et collectifs, avec la nécessité impérieuse de prévoir les financements nécessaires pour leurs mises en œuvre.

L'adaptation au changement climatique est donc centrale dans l'accord de Paris sur le climat adopté à l'issue de la COP 21. Aujourd'hui, la grande majorité des projets d'adaptation concernent l'eau ; ils représentent en effet plus de 90% des engagements volontaires par les Etats.

Nous sommes donc, Madame la Ministre, dans une situation paradoxale ! Alors que l'eau est un enjeu fondamental (1), alors que la communauté internationale a reconnu l'eau comme une priorité stratégique (2), l'attention portée à l'eau ne me semble pas suffisante (3).

Je m'explique :

1 – L'eau est un enjeu fondamental :

La croissance démographique, l'urbanisation, les évolutions des modes de vie et de consommation, le changement climatique lui-même constituent d'importantes pressions sur les ressources en eau mondiales qui remettent en cause la gestion durable de ces ressources et notre capacité à assurer les besoins humains fondamentaux; j'évoque ici l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la sécurité alimentaire, l'énergie et la santé publique.

2 – L'eau est une priorité stratégique, maintenant reconnue par la communauté internationale.

En effet, les Nations Unis ont décidé en septembre 2015 de consacrer un des 17 objectifs de développement durable à l'eau, précisément l'ODD 6.

Et deux autres accords internationaux donnent une place centrale à l'eau, je veux parler, d'une part, du cadre de Sendai, décidé lors de la 3^{ème} conférence de l'ONU, sur la réduction des risques de catastrophe, en mars 2015 au Japon, notamment les sécheresses et les inondations (les 2 excès du grand cycle de l'eau), et d'autre part, de la conférence d'Addis Abéba, en Ethiopie en juillet 2015, sur le financement du développement pour l'après 2015.

3 – Il faut pourtant aller plus loin :

Il ne vous étonnera pas, Madame la Ministre, qu'avec ma double casquette de Président du Comité National de l'Eau et du Partenariat Français pour l'Eau, je dise que la France gagnerait à se positionner, de manière encore plus volontariste, à l'international pour défendre les positions qui lui sont chères :

1. Replacer au devant de la scène son modèle de gestion ; la gestion décentralisée par bassin versant, la concertation, l'approche sociale, l'innovation. Je sais que vous avez incité les agences de l'eau de nos grands bassins hydrographiques à nouer des coopérations avec les grands fleuves d'Afrique ; cette coopération décentralisée mérite en effet d'être relancée.
2. Je suggère même d'y ajouter le Maroc avec la problématique particulière des aquifères profonds. Victime de phénomènes de sécheresses récurrents, le Maroc, organisateur de la COP22, est en première ligne pour ressentir les effets du changement climatique sur l'eau. Une conférence de haut niveau « eau et climat », préparatoire à la COP22, qui se tiendra les 11 et 12 juillet prochain à Rabat, réunira les acteurs de l'eau comme du climat avec un focus sur le continent africain, et préparera notamment les contributions de la communauté internationale de l'eau pour la COP22.
3. Travailler à la mise en place d'une gouvernance spécifique au niveau mondial en ouvrant le chantier de la mise en œuvre opérationnelle et du suivi des dimensions eau de l'agenda 2030 en France. Par ailleurs l'atteinte de l'objectif de développement durable 6 consacré à l'eau impose que notre pays participe activement au « Core Group » pour le suivi et la révision des cibles eaux des objectifs de développement

durable, qui s'appuiera sur l'agence des Nations-Unies sur l'eau.

Madame la Ministre, je dois conclure.

Même si la COP21 a été l'occasion pour les acteurs de l'eau français et internationaux regroupés autour de la campagne de plaidoyer Climate is water, le climat c'est l'eau, de se mobiliser fortement pour une prise en compte des enjeux de l'eau dans les négociations et décisions sur le climat, l'accord de Paris ne la mentionne pas directement. Cela ne nous empêchera pas de voter cette ratification, mais en souhaitant que la France plaide demain, comme elle le fait par votre voix pour les océans, pour une véritable prise en compte de l'eau dans les négociations sur le climat et les conditions de mise en œuvre de l'accord de Paris ...